

CONTRAT DE VENTE A DISTANCE EN LIGNE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Ci-après désignée « le DISTRIBUTEUR »

D'UNE PART

ET

La société CAUDALIE, société à responsabilité limitée, au capital de 765 000 €, immatriculée au RCS Paris sous le numéro n° 398 360 123 et ayant son siège social au 9, villa Aublet – 75017 Paris, représentée par Monsieur Bertrand THOMAS, en sa qualité de Gérant,

Ci-après dénommée « CAUDALIE »

D'AUTRE PART

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

CAUDALIE a conclu un contrat de distribution sélective avec l'ensemble de ses distributeurs possédant des points de vente physiques préalablement agréés.

En vue de la présentation et de la vente de ses produits sur Internet, CAUDALIE a été conduite à adapter les critères sélectifs à l'origine pour les points de vente réels afin de rendre la vente et la présentation des produits Caudalie sur internet compatibles et cohérents avec les principes énumérés dans le contrat de distribution sélective.

Ces critères spécifiques à Internet ont été choisis pour assurer le respect de l'image de la marque et la qualité du conseil personnalisé.

Le DISTRIBUTEUR, après avoir pris connaissance de ces critères, a déclaré les accepter sans réserve ni restriction. CAUDALIE l'a en conséquence autorisé, dans les conditions définies ci-après, à étendre à internet la commercialisation des produits Caudalie dont il a préalablement reçu l'agrément pour le(s) point(s) de vente physique(s)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI :

Article 1^{er} : Caractère accessoire du contrat Internet

Le présent contrat constitue un contrat accessoire à celui relatif à la distribution sélective et ne peut en être détaché. Sa signature implique que le DISTRIBUTEUR a été préalablement agréé par CAUDALIE dans au moins un point de vente physique.

Les conditions énumérées dans le contrat de distribution sélective demeurent applicables à la vente à distance en ligne, sous réserve des critères spécifiques fixés dans le présent contrat.

Le présent contrat devient de plein droit caduque, sans l'accomplissement d'une quelconque formalité, et même pendant la période initiale d'un (1) an, en cas de cessation pour quelque cause que ce soit du contrat de Distribution sélective.

Article 2 : Présentation du site

Le référencement du site devra utiliser des mots clefs compatibles avec l'image de qualité, de sérieux de la marque Caudalie.

Le nom de domaine choisis par le DISTRIBUTEUR ne devra pas porter préjudice aux autres membres du réseau de distribution ni à CAUDALIE. Le nom de domaine ne devra pas comporter tout ou partie de la dénomination CAUDALIE ou de l'une des marques appartenant à CAUDALIE.

Le site devra indiquer sa qualité de Distributeur agréé par CAUDALIE ainsi que l'adresse du/des point(s) de vente physique(s) dans lesquels le consommateur pourra se rendre afin de rencontrer directement la personne habilitée à dispenser le conseil et bénéficier ainsi des services apportés sur place. Par ailleurs le DISTRIBUTEUR mettra en place un lien direct avec le site officiel de CAUDALIE "www.caudalie.com" afin de permettre à l'internaute de bénéficier de l'expertise de la marque.

Le DISTRIBUTEUR devra télécharger une photographie représentative du magasin sur le site.

Article 3 : Présentation de Caudalie sur le site

3.1 Qualité du site

Le site web du DISTRIBUTEUR devra présenter un espace spécifiquement dédié aux Produits Caudalie.

L'écran du site du DISTRIBUTEUR ne devra pas recourir aux messages clignotants, lumineux ou tapageurs, ou tout au moyen susceptible de dévaloriser l'image haut de gamme des Produits Caudalie.

La qualité graphique, technique et esthétique du site devra être conforme à la charte graphique Caudalie.

Par conséquent, le DISTRIBUTEUR s'engage à mettre en place une animation flash et à respecter les codes couleurs, la représentation du logo et la présentation des Produits par des images de qualité.

3.2 Mise en valeur de la marque Caudalie et marques concurrentes

Le DISTRIBUTEUR s'engage à mettre en valeur la marque Caudalie et à présenter les produits dans un environnement de marques concurrentes, telles que celle présentées dans le point de vente physique, pour illustrer l'image et la notoriété des produits Caudalie.

3.3 Présentation de la marque Caudalie sur l'espace qui lui est spécifiquement dédié

Les informations techniques et marketing relatives aux produits Caudalie devront être conformes avec celles communiquées dans les brochures et notices afférentes aux produits CAUDALIE.

Le DISTRIBUTEUR s'engage à mentionner toutes les informations habituellement accessibles aux clients dans le point de vente physique (brochures, glorieflyer ...), à savoir :

- Historique de CAUDALIE (se référer au texte de la brochure Caudalie)
- Ethique de CAUDALIE
- Explications techniques relatives aux brevets
- Conseil personnalisé : Le site devra mentionner dans l'espace réservé à la vente des produits Caudalie, sous forme d'un message apparent, que le DISTRIBUTEUR assure un service de conseil personnalisé à l'internaute et que ce conseil est donné sous la responsabilité d'un pharmacien conseil. Il devra en outre préciser que l'internaute peut aussi se rendre dans un point de vente physique agréé afin d'avoir un conseil personnalisé avec le pharmacien sur les produits Caudalie et ce, en fonction du type de peau ou d'éventuels problèmes cutanés.

NCF

Article 4 : Présentation des produits

Le DISTRIBUTEUR s'engage à présenter et à offrir à la vente toutes les références de la gamme de produits Caudalie en mettant à jour régulièrement les nouvelles références et celles retirées de la gamme par CAUDALIE.

Les nouveautés devront être mises en avant dans une page spéciale.

Chaque produit devra être présenté sur une page sous toutes ses faces par des photos qualitatives haute définition afin de mettre en évidence les produits et leurs caractéristiques dans le respect de l'image de Caudalie.

Les produits devront être accompagnés avec un descriptif complet de leur composition, leurs propriétés et leur mode d'emploi afin de garantir au consommateur une information suffisante en vue de l'achat de ces produits et de leur utilisation.

Le DISTRIBUTEUR s'engage à fournir tous les mois un état des ventes des produits Caudalie sur internet, par département sur le territoire français et par pays (si extension territoriale accordée) afin d'apprécier l'importance de ces ventes.

Article 5 : Promotions et publicité

Toute opération de publicité et/ou campagne promotionnelle réalisée par le DISTRIBUTEUR devra être soumise à l'accord préalable de Caudalie afin de vérifier que l'image de marque Caudalie est respectée.

Sont interdits, notamment :

- l'utilisation de la marque et des produits Caudalie à des fins promotionnelles non autorisées et notamment comme marque d'appel ou de prix d'appel.
- toute utilisation de mots « discount », « prix barré », « prix cassé », « remise x% »
- toute utilisation de couleur fluorescente annonçant une promotion
- et plus généralement, tout procédé visant à dévaloriser l'image de la marque Caudalie

Article 6 : Obligation de conseil

Le service de conseil permanent par un pharmacien-conseil constitue un élément essentiel pour la vente des produits Caudalie. En raison des spécificités desdits produits et des attentes des consommateurs en terme de sécurité, de qualité et de sérieux, la vente sur internet doit fournir un conseil équivalent au conseil personnalisé et direct et particulièrement en fonction du type de peau de chaque client, dispensé dans les points de vente physiques agréés, comme suit :

- mise en place d'un système hotline disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h, sauf jour férié ;
- échange par email avec obligation de répondre dans les 48h maximum suivant la question posée par l'internaute.

Article 7 : Réglementation – Traitement des ventes - Expéditions

Le DISTRIBUTEUR s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de vente sur internet et reconnaît procéder à toutes les déclarations requises pour cette activité.

Le DISTRIBUTEUR s'engage à mettre en place un système de paiement de vente en ligne totalement sécurisé.

Le DISTRIBUTEUR vérifie les quantités commandées afin de ne pas accepter une commande d'un consommateur de plus de 10 produits de la même référence sans l'accord préalable de CAUDALIE dont la demande aura été faite par mail.

Les conditions d'expédition doivent être valorisantes :

- emballage individualisé de qualité
- chaque colis devra comporter un assortiment d'échantillons et une brochure Caudalie dans la limite des stocks disponibles.

Les conditions de transport et de stockage doivent être conformes aux normes en vigueur pour les produits cosmétiques.

Article 8 : Territoire de traitement des ventes

Le DISTRIBUTEUR peut vendre sur le site les produits Caudalie à tout consommateur établi sur le territoire français.

Il pourra étendre la territorialité des ventes à condition de traduire le site dans la langue du pays envisagé et de prévoir un conseil personnalisé dans la dite langue, y compris par téléphone.

Article 9 : Durée de la convention

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa signature. Il se poursuit par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, deux (2) mois avant la fin de chaque échéance.

Article 10 : Résiliation et conséquences de fin de contrat

En cas de manquement du DISTRIBUTEUR à l'une quelconque de ses obligations et après l'envoi en recommandé avec accusé réception d'une mise en demeure d'y remédier restée sans effet après un préavis de 15 jours, le présent contrat sera résilié de plein droit.

Cette résiliation est spécifique au contrat internet et n'entraînera pas la résiliation du contrat de distribution sélective si le DISTRIBUTEUR n'a pas manqué à ses obligations au titre de ce contrat.

A l'inverse, la résiliation du contrat de distribution sélective entraînera la résiliation immédiate du présent contrat.

En cas de cessation de contrat pour quelque raison que ce soit, le DISTRIBUTEUR devra retirer immédiatement de son site les produits Caudalie offerts à la vente sur internet ainsi que toute référence à la marque Caudalie.

Fait à

Le

En deux exemplaires originaux

Pour le DISTRIBUTEUR

P/6 
Pour CAUDALIE
Bertrand THOMAS